

le service information



► SON PRINCIPE

Etre à votre écoute pour comprendre vos besoins.

Mettre à votre disposition les informations relatives à l'emploi des personnes handicapées.

Vous présenter les aides et vous mettre en relation avec les acteurs susceptibles de vous être utiles dans vos démarches en faveur de l'emploi.

-

► CE QU'IL VOUS APPORTE

Tout élément législatif portant sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Les aides mobilisables pour l'insertion : aides publiques, aides de l'Agefiph,...

Les dispositifs d'intervention existants, les acteurs en présence et leurs rôles respectifs.

Les aides et les appuis spécialisés par type de handicap.

-

► LES BÉNÉFICIAIRES DE CE SERVICE

Toute entreprise de droit privé.

-

► LES ENGAGEMENTS DU CONSEILLER ALTHER À VOTRE ÉGARD

Une continuité de service les jours ouvrés et dans des horaires compatibles avec votre activité.

Un temps de réponse rapide (2 jours ouvrés maximum).

Une mise à disposition des informations et documentations utiles.

Une veille documentaire.

Une mise en relation avec les opérateurs appropriés pour votre situation.

-



Pour trouver le prestataire Alther le plus proche, www.agefiph.fr ou 08 11 37 38 39
(de 9h à 18h, prix d'un appel local depuis un poste fixe)

le service accompagnement



► SON PRINCIPE

Vous aider à déterminer quels moyens vous permettent de remplir votre obligation d'emploi par un diagnostic dans votre entreprise.

Identifier les actions réalisables et accompagner leur mise en oeuvre.

-

► CE QU'IL VOUS APPORTE

• Dans un premier temps, un diagnostic simple et pragmatique

Un diagnostic qui vise à étudier l'activité de votre entreprise, ses modes d'organisation technique et humain.

Des préconisations d'actions adaptées (recrutement, intérim, alternance, maintien dans l'emploi, sous-traitance avec le secteur protégé, stages, ...).

L'identification d'opérateurs adéquats et la proposition d'un calendrier prévisionnel pour la mise en oeuvre des actions à mener.

-

• Dans un second temps, un accompagnement et un soutien à la mise en oeuvre

Un accompagnement sur douze mois, à compter de la fin du diagnostic, pour vous appuyer dans la mise en oeuvre du plan d'action.

L'intermédiation entre les opérateurs retenus et les personnes concernées de votre entreprise.

-

► LES BÉNÉFICIAIRES DE CE SERVICE

Les entreprises de droit privé nouvellement contributantes à l'Agefiph.

Les entreprises de droit privé de 20 à 250 salariés.

-

► LES ENGAGEMENTS DU CONSEILLER ALTHER À VOTRE ÉGARD

A compter de votre accord, l'enclenchement du diagnostic dans un délai de 15 jours ouvrés maximum.

La formulation de recommandations en réponse à vos besoins spécifiques.

La remise d'un rapport écrit au chef d'entreprise.

L'engagement de discrétion et de confidentialité.

-



Pour trouver le prestataire Alther le plus proche, www.agefiph.fr ou 08 11 37 38 39
(de 9h à 18h, prix d'un appel local depuis un poste fixe)

le service mobilisation



► SON PRINCIPE

Identifier dans votre entreprise vos possibilités d'accueil de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (contrat en alternance et/ou stages) et vous accompagner dans leur concrétisation.

-

► CE QU'IL VOUS APPORTE

Une prise en compte des profils des publics disponibles localement et en phase avec vos besoins pour les contrats en alternance et les stages.

-

Un accompagnement dans la concrétisation de vos offres, en partenariat avec les opérateurs pertinents.

-

► LES BÉNÉFICIAIRES DE CE SERVICE

Toute entreprise de droit privé, y compris les entreprises sous accord agréé.

-

► LES ENGAGEMENTS DU CONSEILLER ALTHER À VOTRE ÉGARD

La mise en oeuvre de ce service en complémentarité avec des opérateurs référents (Cap emploi, Mission locale, Pôle emploi, organismes de formation, CFA,...).

-

La garantie d'une continuité de la prestation, les jours ouvrés et dans des horaires compatibles avec votre activité.

-



Pour trouver le prestataire Alther le plus proche, www.agefiph.fr ou 08 11 37 38 39
(de 9h à 18h, prix d'un appel local depuis un poste fixe)